

MISSION
**VAL DE
LOIRE**
PATRIMOINE MONDIAL

Procès-Verbal

du mercredi 25 mars 2026
de 14h30 à 15h30



Val de Loire
entre Sully-sur-Loire
et Chalonnes

Ouverture de la séance à 14h30

Alexandre THEBAULT vous propose d'ouvrir cette séance du Comité Syndical du mercredi 25 mars 2026 de 14h30 à 15h30. Le Président remercie chaleureusement tous les élus de leur présence à cette instance importante. Ce Comité Syndical est principalement consacré **à la présentation de la clôture des comptes 2025, à l'adoption du Budget Primitif 2026 et aux demandes de financement 2026.**

Convocation

Date de la convocation : 12/03/2025

Date de l'affichage convocation : 12/03/2025

Nombres de membres afférents au comité syndical : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 6

Nombre d'absent avec pouvoir : 1 pouvoir

Nombre total votants : 7

Présent à NANTES (hôtel de Région) :

Alexandre THÉBAULT - Conseiller régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire Président de la Mission Val de Loire.

Présent·e·s en visio-conférence depuis leur ordinateur :

Région Centre-Val de la Loire :

M. François BONNEAU – Président Région Centre Val de Loire – Vice-Président de la Mission Val de Loire (en visio-conférence)

Présence de **Madame Cécile CAILLOU ROBERT** Conseillère régionale Région Centre Val de Loire - Éluée suppléante de M. François BONNEAU (en visio- conférence) et ayant présidée la séance lors du vote du compte financier unique

M. Jean-Patrick GILLE - Vice-Président Région Centre Val de Loire – Élu titulaire de la Mission Val de Loire (en visio-conférence).

M Olivier BÉATRIX - Conseiller régional Région Centre Val de Loire - Élu suppléant de la Mission Val de Loire (en visio- conférence)

Mme Betsabée HAAS - Conseillère régional Région Centre Val de Loire - Élu titulaire de la Mission Val de Loire (en visio- conférence)

Région des Pays de la Loire :

M. Éric TOURON - Conseiller régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire Mission Val de Loire.

Pouvoir : Mme Gaëlle LAHOREAU - Vice-Présidente Région Centre-Val de Loire – Éluée titulaire Mission Val de Loire **donne pouvoir à Monsieur François BONNEAU**

Excusés :

M. Pierre-Alain ROIRON - Conseiller régional Région Centre-Val de Loire - élu titulaire du Comité Syndical de la Mission Val de Loire ; Mme Christelle MORANÇAIS – Présidente Région des Pays de la Loire – Vice-Présidente du Comité Syndical de la Mission Val de Loire ; M. Guillaume GAROT- Conseiller régional Région des Pays de la Loire – Élu titulaire du Comité Syndical de la Mission Val de Loire.

Référents Régions

Fabrice ARNAULT – Chef de projet valorisation du patrimoine.

Excusés : Florence PELEAU-LABIGNE – Directrice Générale des Services Conseil régional du Centre Val de Loire ; Julien BOUREAU – Chef de Service Patrimoine – Direction culture, Sport et Associations, Conseil régional des Pays de la Loire.
Thomas DE MOUCHERON – Directeur culture, Sport et Associations, Conseil régional des Pays de la Loire.

La référente Paierie :

Excusée : Delphine COMTE Inspectrice principale Responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et du Loiret.

Référente Préfecture de la Région Centre-Val-de-Loire :

Sabine HUSS Responsable de la Mission Cohésion des territoires, santé, culture.

Excusés : David Anthony DELAVOET, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

Correspondant Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine :

Excusés : **Pascal QUENIOT** responsable des actions de partenariat avec les structures.

Équipe de la Mission Val de Loire :

Dans le bureau du Président à Nantes :

Bruno MARMIROLI – Directeur.

Stéphanie GUILLOU – Secrétaire Générale

Dans les locaux de la Mission Val de Loire à MAME :

Aurore BOURGOGNON – Chargée de comptabilité et administration

Excusés :

Vianney BARBIN – Webmestre; Claire RIBEAUCOURT chargée de mission paysage ; Azzurra MARCIANO chargée de mission partenariats éducation – événementiels – Francis VAUTIER – Chargé de mission Communication et Animation des réseaux ; Imola GEBAUER chargée de mission iconographie – expositions itinérantes.

Alexandre THEBAULT propose un ordre du jour en 11 points et la mise au débat & au vote de 10 délibérations.

1 Ordre du jour du 25 mars 2026

- Administratif : Adoption du procès-Verbal du CS 11 février 2026 (ANNEXE 1)
- Finances : la présentation du compte financier unique 2025 (ANNEXE 2) - Délibération n°1.
- Finances : l'affectation du résultat 2025 - Délibération n°2.
- Finances : l'adoption du Budget Prévisionnel 2026 (ANNEXE 3 et ANNEXE 4) - Délibération n°3
- Finances : les adhésions aux structures partenaires pour l'année 2026 - Délibération n°4
- Finances : conventions de partenariat pour l'année 2026 - Délibération n°5
- Finances : le plan de financement du projet « Escales autour de la fabrique des paysages agricoles » (CPIER) - Délibérations n°6.
- Finances : le plan de financement du projet « Garzettes des communes et accompagnement des nouvelles équipes municipales » (CPIER) - Délibérations n°7.
- Finances : le plan de financement du projet « Ecole territoire de Loire » (Banque des territoires) - Délibérations n°8.
- Ressources Humaines : création d'un poste permanent « chargé de mission paysage » sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe - Délibération n°9.

- Ressources Humaines : le tableau des effectifs, des emplois et des compétences - Délibération n°10.

2 Gouvernance : l'adoption du Procès-Verbal du 11 février 2026 (ANNEXE 1)

Alexandre THEBAULT propose l'adoption du Procès-Verbal du 11 février 2026 relatif à la gouvernance, aux actions 2026 et au débat d'orientation budgétaire

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter ce Procès-Verbal.

3 Finances : la présentation du compte financier unique (ANNEXE 2) – Délibérations n°1 -

Alexandre THEBAULT : **désigne Madame Cécile CAILLOU ROBERT Président de séance pour l'adoption du compte financier unique.** (Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte financier unique du Président est débattu, le Président désigne le ou la Présidente de séance. En effet, le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote et son vote n'est pas comptabilisé dans le calcul du quorum).

Madame Cécile CAILLOU ROBERT prend la parole et précise que le Compte Financier unique retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Mission Val de Loire sur l'année passée.

Stéphanie GUILLLOU présente le Compte Financier unique 2025.

L'exécution budgétaire 2025 et les équilibres financiers à l'appui de l'annexe financière, du Compte Financier unique (ANNEXE 2), présentent un total des dépenses cumulées de 1 014 336,64€ et des recettes de 898 275.91€ (soit en valeur cumulées des reports d'exercices N-1 (239 004,10€) du montant total de 1 137 280,01€). Aucun reste à réaliser n'est à constater cette année.¹

¹ Année 2023

- Dépenses cumulées : 914 651.90€
- Recettes cumulées : 1 224 920.13€

Année 2024

- Dépenses cumulées : 979 174,07€
- Recettes cumulées : 1 218 178,17€

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	66 564,84	856 509,00	923 073,84
	Recettes réalisées (1)	B	62 478,71	835 797,20	898 275,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	100 656,56	1 061 421,38	1 162 077,94
	Dépenses réalisées (1)	E	51 935,01	962 401,63	1 014 336,64
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	10 543,70	-126 604,43	-116 060,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	34 091,72	204 912,38	239 004,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	44 635,42	78 307,95	122 943,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	44 635,42	78 307,95	122 943,37

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur Olivier BEATRIX s'interroge sur la différence entre la prévision budgétaire totale en recettes et l'autorisation budgétaire totale en dépenses, constatant un écart entre les deux montants. Madame GUILLOU indique ne pas être en mesure de répondre à cette question dans l'immédiat et précise qu'elle va se renseigner.

Délibération 1 : Décision relative à l'approbation du Compte financier unique 2025 est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé :

- * **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 (ANNEXE 2).
- * **ET DONNE** pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Alexandre THEBAULT aborde le point suivant relatif à l'affectation du résultat 2025 et donne la parole à Stéphanie GUILLOU pour la présentation des résultats de l'année 2025.

4 Finances : l'affectation du résultat 2025 -Délibération n°2

Stéphanie GUILLOU présente les résultats dans les deux sections.

→ En section de fonctionnement :

Le solde d'exécution 2025 (négatif) : -126 604,43 €

Le résultat cumulé antérieur : 204 912,38 €.

Le montant total du résultat à affecter en section de fonctionnement au Budget Primitif 2026 (compte 002) est excédentaire de : 78 307,95 €.

→ En section d'investissement :

Le solde d'exécution 2025 (positif) : 10 543,70 €.

Le résultat cumulé antérieur : 34 091,72 €.

Le montant total du résultat à affecter en section d'investissement au Budget Primitif 2026 (compte 001) est excédentaire de : 44 635.42 €.

Le résultat de l'année 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2025	-126 604,43 €	Solde d'exécution 2025	10 543,70 €
Résultat de l'exercice 2024	204 912,38 €	Solde d'exécution 2024	34 091,72 €
Résultat à affecter (hors reste à réaliser)	78 307,95 €	Résultat à affecter hors restes à réaliser	44 635,42 €
Déficit reporté	0,00 €	Besoin de financement	0,00 €

Alexandre THEBAULT propose de mettre au vote la délibération n°2 consistant à :

Délibération 2 : Décision relative à l'approbation de l'affectation du résultat 2024 est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

*** D'AUTORISER** le Président à reporter de manière définitive le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Affecter au compte 002, en recettes de fonctionnement, le montant de 78 307.95 € en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2026.
- Affecter au compte 001 en recettes d'investissement, le montant de 44 635.42 € en excédent d'investissement au Budget Primitif 2026.

Alexandre THEBAULT aborde le point suivant relatif à l'adoption du budget primitif 2026 et donne la parole à Stéphanie GUILLOU pour la présentation.

5 Finances : l'adoption du Budget Primitif 2026 (ANNEXE 3 et 4) - Délibération n°3

Stéphanie GUILLOU revient sur la séance du 11 FEVRIER 2026 2025, le Comité Syndical a adopté des Orientations Budgétaires en section de fonctionnement d'un montant de 984 924.95€ et en section d'investissement d'un montant de 142 635.42€. Le budget global prévisionnel était de 1 127 560,37€. La proposition du Budget Primitif 2026 est identique ;

En 2026 le budget global prévisionnel est d'un montant total de 1 127 560,37€² :

- 984 924.95€ € en section de fonctionnement
- 142 635.42€ en section d'investissement.

L'Élaboration du Budget Primitif est basée sur des dotations statutaires identiques à celles de l'année 2025.

La demande de subvention complémentaire, destinée à assurer la mise en œuvre des actions prévues en 2026, est actuellement en cours d'instruction auprès des services du SGAR, notamment dans le cadre du Plan Loire V – CPIER.

² BP 2024, un montant total de 1 182 284.23€² :

- 1 077 431.45€ en section de fonctionnement
- 104 852.78€ en section d'investissement.

BP 2025, un montant total de 1 162 077,94€² :

- 1 061 421,38€ en section de fonctionnement
- 100 656,56€ en section d'investissement.

Deux dossiers ont été déposés : l'un concerne le financement des escales prévues en juin et septembre 2026, et l'autre porte sur le financement des « Garzettes » ainsi que sur l'accueil des nouveaux élus. La décision relative à ces demandes devrait être connue à la fin du mois de mai 2026.

Par ailleurs, le résultat affecté en excédent, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, permet à la mission d'assurer son fonctionnement sans recourir à une ligne de trésorerie au cours des premiers mois de l'année.

En effet, la ligne de trésorerie validée lors du dernier comité syndical n'a pas été mobilisée, la dotation de la Région Centre-Val de Loire ayant été perçue au mois de mars.

Les dépenses relevant des frais généraux (fonctionnement et ressources humaines) demeurent maîtrisées. La poursuite des efforts en matière d'économies de gestion permet ainsi de maintenir un budget d'actions pour 2026 représentant près de 23 % des dépenses de fonctionnement.

Enfin, les dépenses prévisionnelles en section d'investissement sont significatives, dans la mesure où elles intègrent notamment la mise en place d'un fonds de concours destiné aux collectivités adhérentes, sous forme d'un appui financier visant à valoriser le patrimoine.

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des dotations d'amortissement et du résultat de l'exercice antérieur.

Synthèse des débats d'orientations budgétaires 2026	DOB 2026	Budget Primitif 2026	écart DOB / BP 2026
TOTAL Budget dépenses & recettes de fonctionnement	984 924,95 €	984 924,95 €	0,00 €
TOTAL Budget dépenses & recettes d'investissement	142 635,42 €	142 635,42 €	0,00 €
TOTAL 2026	1 127 560,37 €	1 127 560,37 €	0,00 €

Alexandre THEBAULT propose de mettre au vote la délibération n°3 consistant à :

Délibération 3 : Décision relative à l'adoption du Budget Primitif 2026 est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

- * D'ADOPTER le budget 2026 présenté en équilibre d'un montant global de 1 127 560.37 € :
 - 984 924.95€ en section de fonctionnement ;
 - 142 635.42€ en section d'investissement.
- * D'AUTORISER le Président à engager les opérations prévues dans le budget et à signer tout document nécessaire à leur mise en œuvre. Les conventions de partenariats, y compris les demandes de subventions qui pourraient être faites auprès de l'État ou auprès d'autres partenaires institutionnels après l'adoption du Budget Primitif 2026.

Alexandre THEBAULT aborde le point suivant relatif au partenariat et cotisations et donne la parole à Bruno MARMIROLI pour la présentation.

6 Actions : les partenariats et les cotisations – Délibération n°4 et 5

6-1 les cotisations et les adhésions annuelles – Délibération n°4

Bruno MARMIROLI présente en premier lieu les cotisations et les adhésions annuelles.

La Mission Val de Loire agit dans le cadre du Plan de gestion du site Unesco approuvé par l'État le 15 novembre 2012. Il est important de représenter la Mission Val de Loire au sein des Conseil d'Administration de diverses structures traitant des valeurs de l'inscription du Val de Loire et du réseau des Biens Unesco. Afin de préserver et de valoriser la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire auprès des collectivités, la Mission Val de Loire prend part aux Conseils d'Administration de plusieurs structures.

Alexandre THEBAULT vous propose de mettre au vote la délibération n°6 consistant à :

Délibération 4 – Décision relative à l'adoption des montants d'adhésion aux structures partenaires est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

- * D'AUTORISER le Président à renouveler l'adhésion 2026 de la Mission Val de Loire auprès des structures partenaires pour lesquelles les crédits budgétaires ont été inscrits sur le BP 2026.
 - ABFPM
 - ICOMOS France
 - CRT centre val de Loire
 - Observatoire de l'économie et des territoires
 - Centrale d'Achats Approlys
- * Association Devenir Art (Centre Val de Loire)

Alexandre THEBAULT (reprend la parole), donne la parole à Bruno MARMIROLI concernant les conventions de partenariats prévues pour l'année 2026.

6-2 les conventions de partenariat – Délibération n°5

La Mission Val de Loire développe des dispositifs et des espaces de médiation pluriels auprès d'un large public. Le programme d'actions 2026 induit de multiples collaborations dans le domaine de l'éducation, de la culture et des outils de la gouvernance du syndicat Mixte Interrégional.

Alexandre THEBAULT: vous propose de mettre au vote la délibération n°5 consistant à :

Délibération 5 – Décision relative à l'adoption du montant des conventions de partenariats avec les structures associées à la programmation 2026 est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

- * D'AUTORISER le Président à signer les conventions de partenariats suivantes pour l'année 2026 pour lesquelles les crédits budgétaires sont prévus sur le BP 2026 :
 - L'observatoire de l'Economie et des Territoires
 - Les partenariats CAMPUS
 - Les Rendez-vous de l'Histoire à Blois

Alexandre THEBAULT aborde le point suivant relatif au plan de financement des escales 2026 et donne la parole à Bruno MARMIROLI pour la présentation.

7 Finances : plan de financements des Escales 2026 autour de la fabrique des paysages agricoles – Délibération N°6

Bruno MARMIROLI présente ce projet vise à renforcer l'animation territoriale via deux événements (Baule en juin, Chalonnes-sur-Loire/Montjean en septembre), combinant ateliers, médiation et mise en réseau des acteurs locaux. Le budget total de 40 000 € TTC sera financé à 80 % par une subvention CPIER (32 000 €) et à 20 % en autofinancement (8 000 €). La mise en œuvre débutera dès le 1er avril 2026, avec un calendrier s'étendant jusqu'au 31 décembre 2026.

Le plan de financement des escales 2026 autour de la Fabrique des paysages agricoles
:

Projet escales 2026 autour de la Fabrique des paysages agricoles »	Montant TTC
	40 000 €
Total des postes de dépenses	40 000 €

Synthèse des financements du projet	Montant TTC
Attribution subvention CPIER (80%)	32 000 €
Montant de l'autofinancement (20%)	8 000 €
Total	40 000 €

Alexandre THEBAULT propose de mettre au vote la délibération n°6 consistant à :

Délibération 6 : plan de financements des Escales 2026 autour de la fabrique des paysages agricoles est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

- * APPROUVER le projet tel qu'il est présenté,
- * AUTORISER le Président à signer les conventions afférentes,
- * APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

Alexandre THEBAULT aborde le point suivant relatif au plan de financement des garzettes et de l'accueil des équipes municipales et donne la parole à Bruno MARMIROLI pour la présentation.

8 Finances : plan de financements des Garzettes 2026 et de l'accueil des nouvelles équipes municipales– Délibération N°7

Bruno MARMIROLI présente ce projet qui vise à sensibiliser les élus locaux à la préservation du patrimoine UNESCO du Val de Loire, via :

- La publication de deux numéros spéciaux de *La Garzette* (mai/juin 2026), dont un dédié aux municipalités nouvellement élues ;
- L'organisation de rencontres, ateliers et webinaires (oct.-déc. 2026), incluant une visite de l'UNESCO et des *Rendez-vous du Val de Loire* ;
- La création de supports pédagogiques pour les collectivités.

Le budget total s'élève à 44 000 € TTC, financé à 63,64 % par une subvention CPIER (28 000 €) et à 36,36 % en autofinancement (16 000 €). La mise en œuvre est effective dès le 1^{er} janvier 2026, avec une clôture prévue au 31 décembre 2026.

Le plan de financement Garzettes et accueil des nouvelles équipes municipales 2026 :

Projet garzette et accueil des nouvelles équipes municipales 2026	Montant TTC
	44 000 €
Total des postes de dépenses	44 000 €

Synthèse des financements du projet	Montant TTC
Attribution subvention CPIER (63,64%)	28 000 €
Montant de l'autofinancement (36,36%)	16 000 €
Total	44 000 €

Alexandre THEBAULT propose de mettre au vote la délibération n°7 consistant à :

Délibération 7 : plan de financements des Garzettes 2026 et de l'accueil des nouvelles équipes municipales est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

- * APPROUVER le projet tel qu'il est présenté,
- * AUTORISER le Président à signer les conventions afférentes,
- * APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

Alexandre THEBAULT aborde le point suivant relatif au plan de financement école territoire de Loire et donne la parole à Bruno MARMIROLI pour la présentation.

9 Finances : plan de financements du projet « Ecole territoire de Loire » 2026.
– Délibération N°8

Bruno MARMIROLI indique que le projet est destiné à collecter, archiver et structurer les connaissances scientifiques et locales autour des patrimoines culturels et naturels, dans un contexte de submersibilité, pour renforcer leur appropriation et leur adaptabilité. À terme, le projet doit aboutir à la création d'un observatoire participatif du territoire.

La demande de financement auprès de la Banque des territoires sera déposée pour l'accompagnement du projet d'étude de l'île de Chalennes-sur-Loire.

Un séminaire technique est prévu en septembre 2026, associé au dispositif des escales ligériennes pour assurer : collecte de données, partage des connaissances autour de l'agriculture et des systèmes de protection contre les crues... Le séminaire associera habitants, scientifiques et acteurs du territoire pour co-construire des dispositifs d'apprentissage et de médiation (maquette, observatoire, parcours de visite, jeux de piste...).

Doté d'un budget de 32 000 € TTC, le projet est cofinancé par la Banque des Territoires (50 %, 16 000 €), la Fondation Eau-Neige-Glace (3 %, 1 000 €), et un autofinancement (47 %, 15 000 €). Sa mise en œuvre débutera dès 2026 pour une durée de 3 ans, en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'OFB, et des collectivités locales.

Le plan de financement du projet « Ecole territoire de Loire » 2026 :

Projet Ecole territoire de Loire 2026	Montant TTC
	32 000 €
Total des postes de dépenses	32 000 €

Synthèse des financements du projet	Montant TTC
Attribution subvention Banque des territoires (50%)	16 000 €
Attribution subvention de fondation Eau, neige et glace (3 %)	1 000 €
Montant de l'autofinancement (47%)	15 000 €
Total	32 000 €

Alexandre THEBAULT propose de mettre au vote la délibération n°8 consistant à :

Délibération 8 : plan de financements du projet « Ecole territoire de Loire » 2026.
est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

- * APPROUVER le projet tel qu'il est présenté,
- * AUTORISER le Président à signer les conventions afférentes,
- * APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

Alexandre THEBAULT aborde le point suivant relatif à l'ouverture d'un poste permanent et donne la parole à Bruno MARMIROLI pour la présentation.

10 Ressources humaines : Ouverture d'un poste permanent « chargé de mission paysage » – Délibération N°9

Bruno MARMIROLI expose ce qui suit :

En séance du 16 février 2023, le Comité syndical a adopté l'ouverture d'un poste de chargé de mission paysage, sous la forme d'un contrat de projet, dans la catégorie hiérarchique A, au grade d'ingénieur territorial, pour une durée de trois ans, renouvelable dans la limite de six ans. Ce besoin avait été identifié en lien étroit avec les services régionaux et les services de l'État, afin d'inscrire ce recrutement dans les orientations du Plan de gestion (adopté en novembre 2012) ainsi que dans celles définies pour la période 2022-2024.

Depuis septembre 2023, la présence permanente d'une chargée de mission paysage au sein de la structure s'est avérée essentielle pour l'étude et la valorisation du territoire. Le poste implique un lien constant avec les collectivités (élus et techniciens), à travers notamment des actions d'accompagnement et l'animation de webinaires.

Les missions de l'agent se sont par ailleurs élargies à la création d'outils de médiation visant à renforcer la connaissance et l'appropriation du paysage du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (identifier, reconnaître, s'approprier). À ce titre, elle a notamment contribué à la conception du jeu collectif « L'épopée du grain de sable » ainsi qu'à l'animation d'ateliers de médiation sur le terrain, à destination des élus et des jeunes publics.

L'agent étant lauréate du concours d'ingénieur territorial, il est proposé de procéder à sa nomination sur un poste existant au tableau des effectifs.

À cette fin, il convient, dans un premier temps, de réintégrer l'agent dans son grade d'origine, à savoir technicien territorial de 2^e classe. Ce grade n'étant pas actuellement présent au tableau des effectifs, il est nécessaire de procéder à sa création afin de permettre cette réintégration. Dans un second temps, il sera proposé de nommer l'agent au grade d'ingénieur territorial sur le poste existant au tableau des emplois.

Enfin, lors du prochain Comité syndical, il conviendra de procéder à la suppression du poste de chargé de mission paysage contractuel ainsi que du poste de technicien territorial de 2^e classe.

Alexandre THEBAULT propose de mettre au vote la délibération n°8 consistant à :

Délibération 9 Ouverture d'un poste permanent « chargé de mission paysage » est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

- * AUTORISER le Président à ouvrir un poste permanent de « chargé de mission paysage » sur le grade technicien principal 2^{ème} classe catégorie B) à temps complet.
- * MODIFIER le tableau des emplois, des effectifs et des compétences.

Alexandre THEBAULT propose à présent d'aborder le point suivant relatif au tableau des effectifs des emplois et des compétences. La Mission Val de Loire doit adopter une délibération spécifique qui fait un état actualisé pour l'année 2026.

11 Ressources humaines : l'approbation du tableau des emplois, des effectifs et des compétences de l'année 2026 - – Délibération N°10

Stéphanie GUILLOU présente cette liste des postes ouverts et classés par filière, cadre d'emplois, grades et quotité de service. Et précise que lors du prochain comité syndical le poste de chargé de m Stéphanie GUILLOU présente la liste des postes ouverts, classés par filière, cadre d'emplois, grades et quotité de service.

Elle précise que, lors du prochain comité syndical, le poste de chargé de mission paysage non permanent, pourvu dans le cadre d'un contrat de projet (ingénieur, catégorie A), ainsi que le poste permanent de chargé de mission paysage au grade de technicien territorial de 2^e classe, seront définitivement supprimés à l'issue de la procédure de recrutement au grade d'ingénieur territorial.

Mission Val de Loire syndicat Mixte Interrégional tableau des effectifs, des emplois et des compétences CS du 25 mars 2026

Grade	Fonction	Catégorie	Nature du poste	Statut	poste	Quotité agent	Quotité poste
Filière administrative							
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	Chargé d'administration et de comptabilité	C	Permanent	Titulaire	Occupé	100%	100%
Attaché	Secrétaire Générale	A	Permanent	Titulaire	Occupé	100%	100%
Attaché	Webmestre et chargé numérique	A	Permanent	CDI	Occupé	100%	100%
Attaché	Chargé de mission Iconographie et Expositions	A	Permanent	CDD	Occupé	100%	100%
Attaché	Chargé de mission Événementiel et partenariat avec les structures d'enseignement	A	Permanent	CDD	Occupé	100%	100%
Filière technique							
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	Chargé de mission Communication et Animation des	B	Permanent	Titulaire	Occupé	100%	100%
Ingénieur principal	Directeur général	A	Permanent	CDI	Occupé	100%	100%
Ingénieur en contrat de projet du 01/09/2023 au 31/08/2026	Chargé de mission paysage	A	Non permanent	CDD	Occupé	100%	100%
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Chargé de mission Ingénierie et Médiation Culturelle	B	Permanent	Titulaire	Vacant	80%	100%
Ingénieur *	Chargé de mission Ingénierie et Médiation Culturelle	A	Permanent	Stagiaire	Vacant	80%	100%
Total des postes inscrits au tableau des effectifs, des emplois et des compétences							10
Total en équivalent temps plein							9,6

* Ouverture du poste permanent le 14/11/2025. Dans une prochaine délibération le poste de chargé de mission paysage non permanent en contrat de projet (ingénieur en catégorie A) ainsi que le poste de chargé de mission paysage permanent au grade de technicien territorial de 2^{ème} classe seront supprimés définitivement à la suite de la procédure de recrutement au grade d'ingénieur territorial.

Alexandre THEBAULT: vous propose de mettre au vote la délibération n°10 consistant à :

Délibération 10 – Décision relative à l'approbation du tableau des emplois, des effectifs et des compétences de l'année 2026 est adoptée à l'unanimité

Considérant le débat qui a eu lieu, il est décidé de :

- * ABROGER les précédentes délibérations antérieures.
- * APPROUVER le nouveau tableau des effectifs des emplois et des compétences.

Alexandre THEBAULT remercie chaleureusement les élus pour leur participation à cette séance 2026 qu'il préside.

La séance est levée à 15h15.

Fait à NANTES, le 8 JUILLET 2026

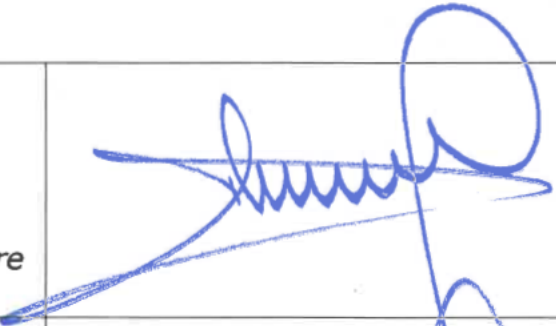
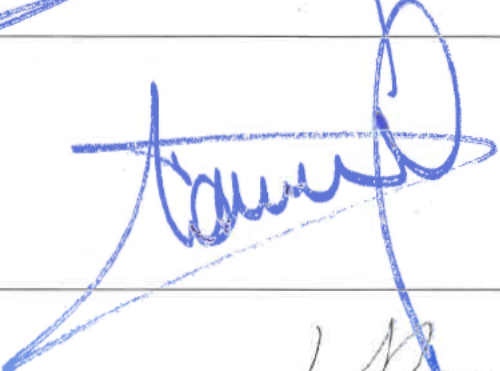
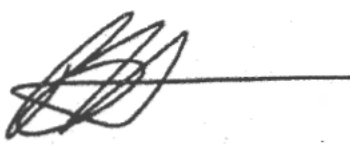
Alexandre THÉBAULT

Président de la Mission Val de Loire
Syndicat Mixte inter régional.

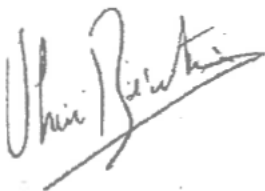
A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.



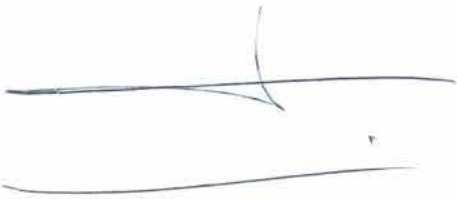
M

François BONNEAU <i>Président Région Centre-Val de Loire Vice-Président Mission Val de Loire</i>	
François BONNEAU Pouvoir de Gaëlle LAHOREAU <i>Vice-Présidente Région Centre-Val de Loire Elue Mission Val de Loire</i>	
Jean-Patrick GILLE <i>Vice-Président Région Centre-Val de Loire Vice-Président Mission Val de Loire</i>	
Betsabée HAAS <i>Conseillère régionale Région Centre-Val de Loire Élue titulaire Mission Val de Loire</i>	



Cécile CAILLOU-ROBERT <i>Conseillère régional Région Centre-Val de Loire Elue suppléante Mission Val de Loire</i>	
Olivier BÉATRIX <i>Conseiller régional Région Centre-Val de Loire Elu suppléant Mission Val de Loire</i>	



Alexandre THÉBAULT <i>Conseiller régional Région des Pays de la Loire Président Mission Val de Loire</i>	
Éric TOURON <i>Conseiller régional Région des Pays de la Loire Élu titulaire Mission Val de Loire</i>	
Guillaume GAROT <i>Conseiller régional Région des Pays de la Loire Élu titulaire Mission Val de Loire</i>	